

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## DE SCIENCES PO STRASBOURG

\*\*\*\*\*

SÉANCE DU 09 AVRIL 2019



Le Conseil d'administration de Sciences Po Strasbourg s'est réuni le 9 Avril 2019 dans ses locaux du 47, avenue de la Forêt Noire à Strasbourg à 17h.

### ***Ont participé à la réunion les membres dont les noms suivent :***

#### Le Président :

- M. BUR : procuration de Mme ROBITAILLIE

#### Le Directeur :

- M. ECKERT

#### Pour les personnalités extérieures :

- M. DUPEYRON : procuration de M. FRIEDERICH et Mme REICHHARDT
- M. KAHN : départ à 18h
- Mme PIETRZYK : procuration de M. DEBEVE et M. KAHN (à partir de 18h)
- Mme VÉLOT-LEROU : procuration de M. DUHAMEL et M. GRIMONPREZ

#### Pour les enseignants :

- M. BLAZY : procuration de Mme DELANNAY
- M. FABREGUET : procuration de M. KOVAR et Mme WASSENBERG
- M. FERTIKH
- M. LASSERRE-CAPDEVILLE
- Mme DE LASALLE : procuration de Mme HAMELIN
- Mme WILLMANN : procuration de Mme ROIRON

#### Pour les représentants des personnels :

- Mme DUCLOS
- M. KIFFER

#### Pour les représentants des étudiants :

##### **- 1<sup>er</sup> cycle**

- M. ONODY

##### **- 2<sup>nd</sup> cycle**

- Mme CLAUSSMANN : procuration de MM. JACQUET et CABRERA

#### Pour les membres invités :

- Mme AQUATIAS, Directrice des études pour le premier cycle. Arrivée à 18h30
- Mme GRANDHOMME, Responsable du service des études et de la scolarité
- M. PETEY, Directeur des études pour le second cycle

- M. STOLLE, gestion des CA, Secrétaire de séance

Excusés :

- Mme HMAE, Responsable administratif et financier
- Mme LEHNI, Directrice déléguée aux relations internationales
- Mme SCHOTT, représentante des étudiants

-----

Monsieur le Président Dominique BUR salue les membres du Conseil d'administration. Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance du Conseil.

### **1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 12 février 2019**

Aucune modification n'est demandée.

**Monsieur le Président Dominique BUR propose de passer au vote. Le procès-verbal de la séance du 12 février 2019 est adopté à l'unanimité.**

### **2 – Informations du Directeur**

Monsieur le Président Dominique BUR donne la parole à Monsieur Gabriel ECKERT. Ses informations au Conseil porteront sur deux points : le nouveau bâtiment et les perspectives d'évolution du concours commun de 1<sup>ère</sup> année pour 2020 et 2021.

#### **2.1 Informations sur le nouveau bâtiment**

Monsieur Gabriel ECKERT indique avoir reçu confirmation qu'en l'état actuel du chantier, le nouveau bâtiment sera livré et réceptionné le 23 juillet. La commission départementale de sécurité passera le 28 août 2019. La rentrée de septembre 2019 pourra donc s'effectuer dans le nouveau bâtiment.

Il donne des précisions sur le nouveau bâtiment qui s'appelle le Cardo.

- 18.000 m<sup>2</sup> de surface hors œuvre nette (contre 9.000 actuellement pour les 3 composantes de l'Université)
- 8 amphis contre 4 actuellement
- 27 salles de formation pour 843 étudiants
- 4 salles de travail
- 9 espaces associatifs
- 1 bibliothèque de 1300 m<sup>2</sup> (contre 300 actuellement) ce qui correspond à un progrès significatif
- 63 bureaux (dont 35 pour les enseignants chercheurs et 27 pour les personnels administratifs)
- 1 cafétéria de 180m<sup>2</sup> (qui sera complétée ultérieurement par un restaurant universitaire géré par le CROUS)
- 4 salles de convivialité pour le personnel, dont une salle de 52m<sup>2</sup> pour le personnel de Sciences Po Strasbourg

Pour les équipements et mobiliers, on conserve ce qui a été acheté depuis 2015 et pour le reste, des mobiliers neufs sont en cours d'acquisition pour un budget de plus de 700.000 euros.

Cette opération aura un impact sur la date de rentrée du diplôme qui est fixée au 23 septembre 2019 et sur les coûts du diplôme propre. Le calendrier du diplôme sera soumis au Conseil d'administration du 20 juin 2019. Il est demandé aux responsables de parcours de Master de décaler au 16 septembre la date de leur rentrée.

La session de septembre se fera encore à l'Ensemble Saint Georges. Le déménagement des services sera organisé de manière progressive entre la fin août et la mi-septembre.

En ce qui concerne l'équipement des salles de cours, les amphithéâtres seront équipés de matériel informatique et audiovisuel et l'ensemble des salles de cours de matériel audiovisuel. Un programme d'équipement informatique à destination des enseignants et des enseignants chercheurs qui en auraient besoin est mis en place.

A la question de Madame Nadine WILLMANN, Monsieur Gabriel ECKERT répond que les enseignants chercheurs ne partiront pas avec leur poste fixe mais bénéficieront de la mise à disposition d'ordinateurs portables et, éventuellement, d'écrans fixes. A celle de Monsieur FERTIKH, il confirme que le programme d'équipement concernera autant les enseignants (PRAG, PRCE et CDI) que les enseignants-chercheurs.

Monsieur Gabriel ECKERT se félicite d'avoir obtenu que l'ensemble du bâtiment soit full wifi ce qui permettra de disposer de connections rapides au réseau informatique. Pour la partie ressources humaines, il a été obtenu la création d'un poste de responsable administratif de bâtiment (Mme Sophie DOERR). Pour ce qui est de l'accueil logistique, il sera confié à Madame Chantal ALTBIESS dont il confirme qu'elle sera logée dans le nouveau bâtiment. Enfin, un emploi d'informaticien sera dédié au site du nouveau bâtiment.

Il conclut son intervention sur ce point en remerciant les services administratifs de Sciences Po Strasbourg pour l'énorme travail de préparation du déménagement et de l'emménagement dans nos nouveaux locaux.

## **2.2 Evolution du concours commun de 1<sup>ère</sup> année**

Le concours commun de 1<sup>ère</sup> année, 2019, se déroulera, selon les modalités habituelles, le 25 mai 2019.

Pour le concours de 2020, il convient de tenir compte de notre entrée dans Parcoursup, ce qui conduit notamment à une avancée du calendrier. La date du concours est fixée au 18 avril 2020. La liste des candidats, inscrits sur Parcoursup, sera communiquée par le Ministère le 4 avril 2020. Il faudra ensuite convoquer les candidats pour le 18 avril. Les résultats seront délibérés et rendus publics au plus tard dans la semaine du 10 mai 2020. Ce travail concerne 10.000 candidats. Sur le fond, l'aménagement du concours concerne principalement l'épreuve d'histoire contemporaine qui passe de 3h à 2h et ne consistera plus en une dissertation mais en un commentaire de documents. Par ailleurs, le programme est modifié. Il tiendra compte d'une partie du programme d'histoire de classe de première et de terminale, afin de tenir compte de l'avancée de la date du concours. Pour l'épreuve de langue, il a été demandé de supprimer l'épreuve de synonymes. Les modalités du concours commun seront soumises ultérieurement au Conseil d'administration, dans le cadre du vote du règlement de celui-ci.

En ce qui concerne l'édition 2021 du concours commun de 1<sup>ère</sup> année, elle fera l'objet de discussions lors de la réunion du 4 avril des directeurs des Sciences Po du réseau. Une première configuration tend à apparaître. La réflexion porte principalement sur la volonté de lier plus étroitement le lycée et l'univers de Sciences Po. Il est proposé un concours avec 4 notes où l'on tiendra compte de résultats de première et/ou de terminale. Tout n'est pas encore défini. De même, en langue, il est envisagé une épreuve sur table (coefficient 1) et une prise en compte des résultats de première et/ou de terminale (coefficient 1). Pas de changements par contre en ce qui concerne l'épreuve d'histoire et de question contemporaine.

Madame Nadine WILLMANN estime positive la réforme en 2020 avec la suppression de l'épreuve des synonymes.

Madame Lisa CLAUSSMANN estime intéressant de diversifier le concours avec la 4<sup>ème</sup> note mais pose la question de la pondération de celles-ci. Monsieur Gabriel ECKERT lui répond que la question n'a pas encore été traitée.

Monsieur Régis BLAZY estime qu'il n'est pas évident que les notes de première et/ou de terminale puissent être importées dans Parcoursup. Il ajoute qu'il convient de tenir compte d'une note sur des épreuves communes.

Monsieur Michel FABREGUET donne la précision suivante. Le commentaire de texte sera dirigé avec des questions posées par le jury. Des commentaires sans aide seraient trop difficiles pour les candidats. Monsieur Gabriel ECKERT va dans le même sens. Il précise qu'une bibliographie sera donnée pour chacun des thèmes et des grilles de correction seront préparées en fonction de la bibliographie et des thèmes.

A la question de Monsieur le Président Dominique BUR sur l'existence de statistiques de réussite entre candidats à bac + 0 et bac +1, Monsieur Gabriel ECKERT répond que 75% des candidats sont de niveau bac

et 25% de bac +1. Parmi les lauréats du concours, il y en a environ moitié de bac + 0 et de bac + 1. Ces proportions sont stables d'une année sur l'autre.

### **3 – Règlement des études de la 4<sup>ème</sup> année du diplôme de Sciences Po Strasbourg applicable à compter de 2020-2021**

Le point présenté par Monsieur Gabriel ECKERT qui rappelle que cette réforme est certes technique mais également stratégique. Elle vient en prolongement de la réforme de l'architecture de la 4<sup>ème</sup> année adoptée en Conseil d'administration de décembre 2018, en particulier avec la création du concours d'accès en 4<sup>ème</sup> année et la mise en place de la nouvelle filière « Etudes des relations internationales et du global » (ERIG).

Dans ces conditions, les articles 1 et 2 du projet de règlement reprennent le point 3.1 adopté lors du Conseil d'administration du 13 décembre 2018. Les articles 3 à 5 sont relatifs à la structuration des 5 filières qui, sans mastérisation formelle de la 4<sup>ème</sup> année, renforcent le chainage entre le diplôme propre et la mention du diplôme national de master qui est en lien avec la filière de 4<sup>ème</sup> année.

Ainsi, chaque filière de quatrième année aboutit, en cinquième année, à un diplôme national de Master :

- Droit et administration publique, adossée à la mention de master Administration publique
- Economie et finance, adossée à la mention de master Finance
- Etudes des relations internationales et du global, adossée à la mention de master Relations internationales
- Etudes européennes, adossée à la mention de master Etudes européennes et internationales
- Politiques et sociétés, adossée à la mention de master Science politique

La filière Droit et administration publique ouvre également accès à des formations juridiques à la Faculté de Droit. Les conditions de cet accès sont en cours de discussion avec la Faculté de Droit.

Enfin, l'article 18 consacre le droit d'accès en 5<sup>ème</sup> année en diplôme national de Master pour un étudiant de 4<sup>ème</sup> année poursuivant dans sa filière.

En ce qui concerne les modifications pédagogiques, le règlement comporte une liste de 25 cours d'enseignement d'ouverture. Les étudiants peuvent également choisir ces enseignements parmi une liste de 8 cours fondamentaux offerts par une autre filière.

Monsieur Gabriel ECKERT conclut sa présentation en affirmant le caractère stratégique de cette réforme qui a fait l'objet de discussions depuis 2 ans et se félicite qu'à l'issue de celle-ci, notre Institut sera le seul Science Po de région disposant de 5 filières de 4<sup>ème</sup> année et 16 parcours de Master 2.

A la question sur la disparition de la méthodologie des sciences sociales au profit de méthodologie de mémoire, Monsieur Gabriel ECKERT répond que la méthodologie de recherche peut varier en fonction des disciplines et qu'il y a également une dimension professionnelle. Le cours de méthodologie de la recherche et d'insertion professionnelle est donc distinct pour chaque filière.

Monsieur Kévin KIFFER pose la question de la forte imbrication au sein de la structure du diplôme. Les trois années (1,2,4) comptent près de 10 000h de cours. La 5<sup>ème</sup> filière de 4<sup>e</sup> année va impacter fortement son fonctionnement et ajouter de la complexité. Cela posera, selon lui, des difficultés dans la gestion des emplois du temps, notamment en raison de la présence de 25 cours d'enseignement d'ouverture. Il y aura aussi un créneau de langue (langue orientale majeure). Cela promet un véritable défi pour construire un emploi du temps adéquat et nécessitera une réflexion globale sur sa construction.

Monsieur Gabriel ECKERT est conscient des difficultés et des contraintes liées à la mise en place de la réforme et qui concernent tous les acteurs :

- les étudiants avec le risque inévitable de chevauchement de cours d'enseignement d'ouverture
- les enseignants et enseignants-chercheurs avec la nécessité d'organiser plus formellement la répartition des services
- les personnels administratifs avec la gestion des emplois du temps

Il note que la réforme crée peu de cours nouveaux (cours de méthodologie de la recherche) car la filière ERIG reprend les cours du Master 1 en relations internationales qui est devenue une filière de 4<sup>ème</sup> année.

A l'issue de ce débat, Monsieur le Président Dominique BUR propose de passer au vote.

**Ce point est adopté à l'unanimité des membres du Conseil d'administration moins deux abstentions.**

#### **4 – Modifications de maquettes pédagogiques pour 2019-2020**

Les points sont présentés par Monsieur Gabriel ECKERT.

##### **4.1- Modification des maquettes dans la mention Administration publique : refonte de la maquette du M2 « Administration locale et régionale en Europe » et adaptation de la maquette du M2 « Carrières et action publiques »**

Il précise que les modifications font suite à un changement au sein de la direction du Master 2 ALORE désormais assurée par Monsieur Arnaud DURANTHON qui a voulu accroître la professionnalisation du diplôme et son ancrage européen. A l'issue de la présentation, Monsieur le Président Dominique BUR propose de passer au vote.

**Ce point est adopté à l'unanimité des membres du Conseil d'administration moins deux abstentions.**

##### **4.2- Modification de maquette dans la mention Science politique : retouches de la maquette du M2 « Communication publique et institutionnelle »**

Il s'agit essentiellement de modifications techniques, lesquelles sont rapidement exposées. A l'issue de la présentation, Monsieur le Président Dominique BUR propose de passer au vote.

**Ce point est adopté à l'unanimité des membres du Conseil d'administration moins deux abstentions.**

##### **4.3- Modification de maquette dans la mention Relations internationales : modification du tronc commun des M2 « Négociations et expertises internationales », « Les frontières : coopérations et conflits » et « Mondialisation et enjeux transnationaux »**

Monsieur Gabriel ECKERT indique que les étudiants devront désormais choisir 3 des 5 matières du Tronc Commun. La modification vise à assouplir le règlement afin de donner plus de temps à des travaux de recherche des étudiantes et étudiants. A l'issue de la présentation, Monsieur le Président Dominique BUR propose de passer au vote.

**Ce point est adopté à l'unanimité des membres du Conseil d'administration moins deux abstentions.**

##### **4.4- Modifications de la maquette du diplôme d'université « Certificate of European Studies » et règlement d'examen**

Les modifications visent essentiellement les visitants et tiennent compte de la difficulté croissante de mutualiser des cours avec le Master Euroculture de l'ITIRI ainsi que de l'augmentation du nombre de groupes de langue.

Monsieur Gabriel ECKERT répond à Madame Nadine WILLMANN que les cours de langue correspondent à 20h sur deux semestres.

A propos de l'ensemble des points 4, Madame Agnès DUCLOS intervient pour exprimer l'inquiétude de l'administration, même si bien sûr il n'est pas question de remettre en cause l'utilité pédagogique de ces modifications. En effet, le travail administratif a été très alourdi depuis la rentrée 2018 en raison des modifications apportées au fil de l'eau aux maquettes pourtant nouvellement accréditées, dont plus de 20 modifications de structure (auxquelles s'ajoutent des modifications « mineures » tels que les changements d'intervenants ou modifications de volumes d'heures de cours). Or, toute modification a pour conséquences, notamment, une nouvelle modélisation dans APOGEE et le ROF (descriptif des maquettes sur le site de l'Université), la mise à jour des maquettes pédagogiques et parfois aussi de l'emploi du temps déjà mis en place, le suivi de la gestion des heures, etc., et à partir de la rentrée 2019, la mise à jour du logiciel EVA, pour les MECC. En outre, il arrive que les gestionnaires de scolarité n'aient pas toutes les informations relatives à ces modifications de maquettes. Aujourd'hui, il y a encore des problèmes non réglés dans certaines maquettes, comme par exemple la non connaissance des intervenants à rémunérer. Comme il s'agit aujourd'hui d'entériner en Conseil d'administration des

modifications de maquettes pour 2019/2020, Madame Agnès DUCLOS se demande si, pour ces maquettes, des modifications seront encore possibles au fil de l'eau pendant l'année universitaire 2019/20, et jusqu'à quand. Pourrait-il y avoir une date limite (par exemple en se calant sur la fin des inscriptions pédagogiques) ?

Monsieur Gabriel ECKERT confirme que ces inquiétudes sont partagées par la direction de Sciences Po Strasbourg qui comprend également le désir des enseignants chercheurs d'améliorer les choses. Comme ces modifications ont également des répercussions au plan informatique, il souhaite qu'on arrête le principe selon lequel les maquettes des formations de master ne peuvent être modifiées d'une année sur l'autre et doivent trouver à s'appliquer, en l'état et sauf circonstance exceptionnelle, au moins deux années consécutives.

Monsieur Michel FABREGUET indique que la modification au point 4.3 traduit une évolution pour alléger la dimension de cours magistraux.

A l'issue de ce débat, Monsieur le Président Dominique BUR propose de passer au vote.

**Ce point est adopté à l'unanimité des membres du Conseil d'administration.**

## **5 – Master 1 Science politique**

### **5.1 - Modification de la maquette pédagogique du Master 1 Science politique pour 2019-2020**

Monsieur Gabriel ECKERT précise que la modification intègre la possibilité offerte aux étudiantes et étudiants de faire un mini mémoire. A l'issue de la présentation, Monsieur le Président Dominique BUR propose de passer au vote.

**Ce point est adopté à l'unanimité des membres du Conseil d'administration moins deux abstentions.**

### **5.2- Maquette pédagogique et règlement d'examen pour 2019-2020 du parcours spécial « Santé, environnement et politique » du Master 1 Science politique**

Le point est présenté par Monsieur Gabriel ECKERT. Le Master 1 Science politique parcours « Santé, environnement et politique » regroupe 50% d'étudiants de Sciences Po Strasbourg et 50% d'étudiants de la Faculté de médecine qui veulent suivre un enseignement en sciences politiques. On demande aux étudiants de médecine de valider 30 ECTS en sciences sociales pour obtenir leur Master 1 (les 30 autres crédits venant de leur formation, dans ces domaines, prévue dans leur cursus de médecine). Il ajoute que la convention avec la Faculté de Médecine qui régit les aspects juridiques et financiers sera soumise au Conseil d'administration du 20 juin.

Monsieur Gabriel ECKERT répond à Madame Lucile CLAUSMANN que le contrat pédagogique passé avec les étudiants peut prévoir d'effectuer le Master en 1 ou 2 ans, voire en 3 ans. Il précise que les étudiants ne paient des droits d'inscription que lorsqu'ils passent les examens finaux.

A la question de Mme Estelle PIETRZYK sur le volume d'étudiants, Monsieur Gabriel ECKERT répond qu'on a actuellement 10 étudiants de chaque composante.

**Ce point est adopté à l'unanimité des membres du Conseil d'administration.**

## **6 - Modalités de contrôle des connaissances (MCC) pour 2019-2020**

### **6.1 – MCC non modifiées entre 2018-2019 et 2019-2020**

A la question de Monsieur Dominique BUR, Monsieur Gabriel ECKERT précise que le code de l'éducation impose de valider toutes les maquettes même si elles ne comportent pas de modifications. Celles-ci

doivent être approuvées chaque année, pour être applicables l'année universitaire suivante. Monsieur le Président Dominique BUR propose de passer au vote.

**Ce point est adopté à l'unanimité des membres du Conseil d'administration.**

#### **6.2 - MCC modifiées en 2019-2020**

Monsieur Gabriel ECKERT précise que ces modifications ont été demandées par les enseignants et expose brièvement le contenu de celles-ci. Monsieur le Président Dominique BUR propose de passer au vote.

**Ce point est adopté à l'unanimité des membres du Conseil d'administration.**

#### **6.3 - Règles dérogatoires aux modalités de contrôle des connaissances adoptées par la CFVU pour 2019-2020**

Monsieur Gabriel ECKERT précise que ces modifications ont pour objet de permettre aux étudiants qui passent des concours de pouvoir valider leur Master alors même que, du fait des épreuves des concours, ils n'ont pu participer à certaines épreuves de master. Par ailleurs, il y a des règles dérogatoires pour tenir compte de la diversité des publics accueillis à Sciences Po Strasbourg. A l'issue de la présentation, Monsieur le Président Dominique BUR propose de passer au vote.

**Ce point est adopté à l'unanimité des membres du Conseil d'administration.**

### **7 – Modification de la convention avec la Faculté des Sciences sociales pour la délivrance de la licence de Sociologie aux étudiants du Diplôme de Sciences Po Strasbourg**

Le point est présenté par Madame Christine AQUATIAS. Elle précise que la convention a eu pour objectif de permettre à des étudiants de 3<sup>ème</sup> année du diplôme de Sciences Po Strasbourg de valider une licence en sociologie en suivant un enseignement à distance à la Faculté des Sciences sociales de l'Université de Strasbourg. Or, cette année, les 5 étudiantes de Sciences Po Strasbourg qui se sont inscrites à la licence ont toutes abandonné. Cela pose la question de la charge de travail et de l'obligation de passer certains examens en présentiel.

A la question des examens en présentiel, Madame AQUATIAS précise qu'elle a averti les étudiants qu'ils devront passer les examens en présentiel fin avril et début mai. On espère cependant que la Faculté des Sciences sociales pourra bénéficier de crédits Idex au titre de l'enseignement à distance.

S'agissant de la charge de travail, l'amendement apporté à la convention permet de valider des enseignements de sociologie suivis dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> année, donc à l'étranger, au sein de la licence de sociologie. La validation se fera en liaison avec le responsable de la licence et Madame Caroline LEHNI.

Monsieur Dominique BUR regrette que la modification de la convention ne règle qu'un des deux problèmes. Se pose essentiellement la question des surveillances des examens pour des étudiants à distance car il faut vérifier qu'ils composent effectivement. A la question de Monsieur Dominique BUR, Madame Christine AQUATIAS répond qu'à l'origine les questions liées à la mise en place des dispositifs permettant de passer les examens à distance étaient dans certains cas gérés par la direction du numérique mais celle-ci n'est actuellement plus en mesure de le faire.

Madame Christine AQUATIAS précise en réponse à la question posée par Monsieur Kevin KIFFER que 10 à 15 étudiants sont intéressés à suivre la formation faisant l'objet de cette convention.

**Ce point est adopté par le Conseil d'administration à l'unanimité.**

A la suite de cette approbation, Monsieur Gabriel ECKERT précise que le Conseil de la Faculté des Sciences sociales a également approuvé la modification à l'unanimité.

### **8 – Relations Internationales – Renouvellement d'accords d'échanges**

#### **8.1 - Louisiana State University, Baton Rouge**

SCIENCES PO STRASBOURG

47 Avenue de la Forêt Noire – F-67082 Strasbourg Cedex

En l'absence de Madame Caroline LEHNI, Monsieur Gabriel ECKERT indique que n'est actuellement achevée que la renégociation de la convention Louisiana State University dont il résume le contenu. A l'issue de cette présentation, Monsieur le Président Dominique BUR propose de passer au vote.

**Ce point est adopté par le Conseil d'administration à l'unanimité.**

## **8.2- Georgia State University, Atlanta**

Point retiré de l'ordre du jour.

## **9 – Divers**

Madame Lisa CLAUSSMANN tient à excuser l'absence des étudiants du collège du second cycle qui sont actuellement en stage et ne peuvent se rendre à Strasbourg.

Faisant suite à la discussion en commission paritaire et après en avoir discuté avec d'autres étudiants, elle indique être favorable à une modification du calendrier du diplôme de Sciences Po Strasbourg. Monsieur Gabriel ECKERT en prend acte. Jusqu'à présent en première et quatrième année du diplôme de Sciences Po Strasbourg, la 1<sup>re</sup> session se terminait en mai et la 2<sup>ème</sup> session fin août. La question se pose de savoir si la 2<sup>ème</sup> session peut être avancée, en avançant pour cela l'ensemble du calendrier de Sciences Po Strasbourg. En effet, une modification du calendrier des sessions de rattrapage n'est possible que si l'on avance la date de rentrée du diplôme.

Par ailleurs, Monsieur Gabriel ECKERT précise les dates des prochaines réunions du Conseil d'administration.

- 20 Juin 2019
- 24 octobre 2019
- 10 décembre 2019.

Monsieur le Président Dominique BUR clôt le présent Conseil à 19h10.

**Le Directeur de Sciences Po Strasbourg  
Professeur Gabriel ECKERT**